

Suspension du jour de carence dans la FP... un premier pas ! Maintenant l'abrogation

8 décembre 2020



La ministre Amélie de Montchalin a annoncé par voie de presse (les personnels apprécieront au passage le fait qu'une nouvelle fois ce n'est pas à leurs représentant-es que cela est annoncé mais uniquement à la presse) la prochaine suspension du jour de carence en raison d'un congé maladie directement lié à l'épidémie de Covid. Cette suspension concernera les fonctionnaires à compter du 1er janvier prochain.

Cette suspension devrait se mettre en place au travers de la publication d'un décret suite au dépôt d'un amendement par le gouvernement dans le cadre de l'étude du Projet de Loi de Finances au Sénat.

Cette suspension est demandée depuis longtemps par les organisations syndicales, le jour de carence représentant une mesure injuste et contre-productive. C'est un premier pas à mettre au crédit de la mobilisation des agent-es sur le sujet.

Plusieurs courriers intersyndicaux, demande systématique notamment de Solidaires FP lors des réunions hebdomadaires avec la ministre consacrées au Covid...

Solidaires revendique la rétroactivité de cette mesure alors même que l'épidémie ne s'est jamais arrêtée et que nombreux-ses sont les agent-es contaminées à avoir été impacté-es par le jour de carence.

C'est désormais une abrogation pure et simple pour l'ensemble des salarié-es du privé et agent-es du

public que le gouvernement doit annoncer. C'est et cela restera la revendication de Solidaires.



Suspension du jour de carence dans la FP... un premier pas ! Maintenant l'abrogation.

8 décembre 2020

COMMUNIQUÉ

La ministre Amélie de Montchalin a annoncé par voie de presse (les personnels apprécieront au passage le fait qu'une nouvelle fois ce n'est pas à leurs représentant-es que cela est annoncé mais uniquement à la presse) la prochaine suspension du jour de carence en raison d'un congé maladie directement lié à l'épidémie de Covid. Cette suspension concernera les fonctionnaires à compter du 1er janvier prochain.

Cette suspension devrait se mettre en place au travers de la publication d'un décret suite au dépôt d'un amendement par le gouvernement dans le cadre de l'étude du Projet de Loi de Finances au Sénat.

Cette suspension est demandée depuis longtemps par les organisations syndicales, le jour de carence représentant une mesure injuste et contre-productive. C'est un premier pas à mettre au crédit de la mobilisation des agent-es sur le sujet. Plusieurs courriers intersyndicaux, demande systématique notamment de Solidaires FP lors des réunions hebdomadaires avec la ministre consacrées au Covid...

Solidaires revendique la rétroactivité de cette mesure alors même que l'épidémie ne s'est jamais arrêtée et que nombreux-ses sont les agent-es contaminées à avoir été impacté-es par le jour de carence.

C'est désormais une abrogation pure et simple pour l'ensemble des salarié-es du privé et agent-es du public que le gouvernement doit annoncer. C'est et cela restera la revendication de Solidaires.



Solidaires fonction publique

31 rue de la Grange aux Belles — 75010 PARIS — Tél. 01 58 39 30 20
<http://www.solidaires.org/> – contactfp@solidaires.org

- **Emplacement : ré-agir ensemble > Mobilisations et actualités > Actualités >**

- **Adresse de cet article :**

<https://ancien.solidaires.org/Suspension-du-jour-de-carence-dans-la-FP-un-premier-pas-Maintenant-l-abrogation>